

Economies sur la masse salariale : quelles prestations seront touchées ?

Rémy Meury (CS-POP)

Le Gouvernement jurassien entend appliquer la demande d'une majorité non qualifiée du Parlement (30 député-es) d'économiser 1,5 million sur la masse salariale de l'État en 2021. Nous ne comprenons pas cette soumission, mais l'enregistrons.

Parmi les mesures envisagées pour atteindre cette économie, comme elles ont été présentées à la CDS (Coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne), puis à la CGF, l'abandon de la création de six postes dans l'administration, l'application d'un temps de vacance de plusieurs mois lors du départ d'un-e employé-e de l'administration, ainsi que le transfert de stagiaires HEG de services cantonaux vers les structures de gestion de la crise pandémique, font que des ressources en personnel disparaissent dans plusieurs services cantonaux.

Nous le savons toutes et tous, année après année, l'État doit assumer de plus en plus de tâches et prestations, imposées parfois par le pouvoir fédéral, demandées par le législatif cantonal ou développées en raison de l'identification de nouveaux besoins. Pour assumer ces prestations, le canton du Jura, contrairement à ce qui est véhiculé par les démantelées forcées des services publics, ne possède pas une administration surdimensionnée, comme l'a prouvé une enquête du journal « Bilan » de mars 2018 sur les administrations cantonales.

Interpellé aussi bien par la CDS qu'en CGF sur ce point, le Gouvernement n'a pas donné d'indications quant aux conséquences de ces réductions de postes arbitraires sur des prestations fournies par l'administration. Nous sommes cependant convaincu-es que des prestations devront être réduites, voire abandonnées, car il n'est pas envisageable que l'administration cantonale fasse PLUS avec MOINS.

Le Gouvernement peut-il enfin donner des informations claires et détaillées sur les prestations que l'État ne pourra plus assumer en totalité, voire plus du tout, en raison de ces réductions de ressources en personnel imposées par une majorité non qualifiée du Parlement ?

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Christelle Baconat (Verts)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Audrey Voutat (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Roberto Segalla (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)

- Hanno Schmid (Verts)
- Linder Céline Robert-Charrue (Verts)

Intervention déposée officiellement le 31 mars 2021

Documents annexés

- I0012848_synthèse.pdf
- qe3377.pdf



Parlement jurassien
Groupe Vert-es et CS-POP

Question écrite n° 3377

Économies sur la masse salariale : quelles prestations seront touchées ?

Le Gouvernement jurassien entend appliquer la demande d'une majorité non qualifiée du Parlement (30 député-es) d'économiser 1,5 million sur la masse salariale de l'État en 2021. Nous ne comprenons pas cette soumission, mais l'enregistrons.

Parmi les mesures envisagées pour atteindre cette économie, comme elles ont été présentées à la CDS (Coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne), puis à la CGF, l'abandon de la création de six postes dans l'administration, l'application d'un temps de vacance de plusieurs mois lors du départ d'un-e employé-e de l'administration, ainsi que le transfert de stagiaires HEG de services cantonaux vers les structures de gestion de la crise pandémique, font que des ressources en personnel disparaissent dans plusieurs services cantonaux.

Nous le savons toutes et tous, année après année, l'État doit assumer de plus en plus de tâches et prestations, imposées parfois par le pouvoir fédéral, demandées par le législatif cantonal ou développées en raison de l'identification de nouveaux besoins. Pour assumer ces prestations, le canton du Jura, contrairement à ce qui est véhiculé par les démantelées des services publics, ne possède pas une administration surdimensionnée, comme l'a prouvé une enquête du journal « Bilan » de mars 2018 sur les administrations cantonales.

Interpellé aussi bien par la CDS qu'en CGF sur ce point, le Gouvernement n'a pas donné d'indications quant aux conséquences de ces réductions de postes arbitraires sur des prestations fournies par l'administration. Nous sommes cependant convaincu-es que des prestations devront être réduites, voire abandonnées, car il n'est pas envisageable que l'administration cantonale fasse PLUS avec MOINS.

Le Gouvernement peut-il enfin donner des informations claires et détaillées sur les prestations que l'État ne pourra plus assumer en totalité, voire plus du tout, en raison de ces réductions de ressources en personnel imposées par une majorité non qualifiée du Parlement ?

Delémont, le 31 mars 2021

Groupe Vert-es et CS-POP
Rémy Meury

Cosignataires



Christelle Baconat



Philippe Bassin



Raphaël Breuleux



Ivan Godat



Pauline Godat



Baptiste Laville



Céline Robert-Charrue Linder



Magali Rohner



Christophe Schaffter



Tania Schindelholz



Hanno Schmid



Roberto Segalla



Audrey Voutat